



L'adoption pour les couples homosexuel

Par **Publicix**, le **06/05/2010 à 14:43**

Bonjour, je m'appelle geoffroy et en ce moment même, pour mes cours d'ECJS en seconde sur les couples homosexuels en France (et dans le monde en général. Exemple: le pays autorisant le mariage homosexuels), j'ai quelques questions à vous poser:

- 1/ Quels sont les lois sur l'homosexualité dans la législation française ?
- 2/ Savez vous comment se déroule les adoptions pour un couple homosexuel ?
- 3/ Si un couple homosexuel adopte un enfant, est-il considéré comme un couple officiel ?
- 4/ Y aurait-il une possibilité future de la légalisation du mariage homosexuel ?
- 5/ Comment se passe la garde des enfants lors de la séparation d'un couple homosexuel ?

Merci d'avance pour vos réponse

Par **lahcen60**, le **06/05/2010 à 16:40**

je vous conseil d aller voir les pays qui autorisent le mariage homosexuel ecoutez les ils vont vous guider pour savoir plus de renseignements?ok

Par **Publicix**, le **07/05/2010 à 11:26**

D'accord merci

Par **kindermagi**, le **07/05/2010 à 12:09**

Bonjour Geoffroy,
En dehors du pacs, la France est très en retard comparé aux pays voisins.
Par contre dans des pays plus éloignés, l'homosexualité est condamnable.
Je vous conseillerai d'aller directement sur des forums homosexuels où les participants se feront un plaisir de vous aider pour vos cours.
Bonne journée.

Par **amajuris**, le **07/05/2010 à 13:06**

bonjour,
la législation actuelle française interdit l'adoption à un couple homosexuel.
par contre rien n'interdit à un homosexuel en couple ou non d'adopter.
dans ce cas se pose le problème de l'autorité parentale qui appartient qu'à l'adoptant.
cela peut changer en fonction des décisions de la CEDH.
cordialement

Par **Publicix**, le **08/05/2010 à 11:24**

Merci beaucoup